

getavocat

Offre Accélérateur de StartUp

www.getavocat.fr

Les présentes conditions générales
sont soumises au droit français.

Elles précisent l'étendue des obliga-
tions réciproques des parties.



Définitions

Le client

définit le signataire du présent contrat qui a reçu et accepté l'offre d'abonnement communiquée par l'avocat.

–

L'avocat

définit Maître Christophe Landat.

–

Les parties

définit Maître Christophe Landat et le client.

–

L'abonnement

définit la convention d'abonnement juridique matérialisée par le présent document et ses éventuelles annexes.



Objet

Dans le cadre de son activité d'accélération de Startups, le client souhaite faire bénéficier les porteurs de projets d'un accompagnement juridique. Getavocat propose à travers la présente formule d'abonnement personnalisée de faire bénéficier les Startups accélérées par le client des services du cabinet de manière régulière et simplifiée, rapide et réactive en échange d'un honoraire fixé de manière forfaitaire et payable tous les mois par virement bancaire pour le montant déterminé au devis annexé au présent contrat.

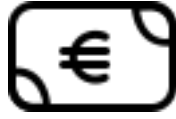
Les Startups bénéficiaires de l'offre peuvent changer en cours d'abonnement pourvu que le nombre de bénéficiaires ne dépasse pas le nombre maximum de Startups simultanées stipulé au devis annexé.

Le client veille à désigner précisément au cabinet les Startups bénéficiaires de l'abonnement, notamment lors des changements en cours d'abonnement.



Période d'essai

Le présent contrat d'abonnement est soumis à une **période d'essai de 30 jours** à compter de sa signature. Pendant cette période la présente convention peut être résiliée sans motif à l'initiative de l'une quelconque des parties, par simple courrier électronique. Seul le premier mois d'abonnement est alors dû. **Aucune demande de rédaction contractuelle ne peut être sollicitée durant cette période d'essai.** Toute demande de rédaction contractuelle formalisée au cours de la période d'essai emporte expressément renonciation à celle-ci et vaut donc engagement pour 12 mois.



Tarif

La TVA s'appliquant à l'abonnement souscrit est de 20%. Le contrat prend effet à compter du premier règlement effectif de l'abonnement.

Le tarif de l'abonnement figure au devis joint aux présentes conditions générales d'abonnement.



Services

L'avocat est tenu d'un devoir général d'assistance et de conseil notamment dans les domaines suivants : gestion des litiges opposant le client à des tiers (à l'exclusion de la gestion des procédures judiciaires), rédaction juridique de documents, analyse juridique de projets, audit juridique de site web et des projets envisagés par le client. **L'abonnement n'inclut pas la mission de mise en conformité au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD entrée en vigueur le 25.05.2018.) : voir rubrique "Devis".**



Collaboration

Les clients s'engagent à fournir à l'avocat à la première demande tous documents ou pièces utiles ou nécessaires à la défense de leurs intérêts. Ils informent sans délai de toute procédure, différend ou litige susceptible d'engager leur responsabilité ou de porter atteinte à leurs droits pour qu'il les conseille utilement.



Disponibilité

Les clients contactent l'avocat quand ils le souhaitent du lundi au vendredi de 9h30 à 19h00 à leur convenance par téléphone, fax, email, tchat ou visioconférence sans limite de temps autre que celle visée dans la clause de « Faire Use » (voir clause de Fair Use) soit directement, soit en convenant d'un rendez-vous avec ce dernier.



Réactivité

L'avocat s'engage à répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations des clients et à signaler son indisponibilité temporaire pour cause de rendez-vous, d'audience, d'expertise ou de déplacement professionnel lorsqu'il ne peut pas répondre rapidement.



Rédaction contractuelle

La rédaction de documents contractuels n'est pas limitée mais soumise à la clause de Fair Use visée dans le présent contrat.



Déplacements

Les éventuels frais de déplacement de l'avocat ne sont pas pris en compte dans l'abonnement. Ils sont facturés aux clients sur justificatifs : indemnités kilométriques, péages d'autoroutes, billet d'avion, billet de train (liste non exhaustive).



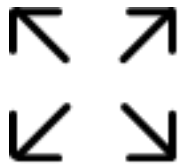
Applications web

Les clients peuvent bénéficier d'un accès personnalisé à une plateforme de travail collaborative ([SLACK](#)). Les login et mot de passe nécessaires leurs sont alors donnés en début d'abonnement. [Skype](#) peut être utilisé par le cabinet pour des visioconférences ou des échanges instantanés par tchat avec les clients, avec ou sans rendez-vous. Enfin les clients peuvent disposer d'un espace personnalisé de facturation leur permettant de suivre l'état de leur facturation avec le cabinet ([VosFactures](#)). Les login et mot de passe nécessaires leur sont donnés en début d'abonnement.



Frais

L'abonnement ne couvre pas les frais de procédure ou les frais nécessaires à l'accomplissement des diligences tel que - sans que cela soit exhaustif - les frais postaux, les frais d'huissier de justice ou tout autre frais de procédure. L'avocat informe les clients de l'existence éventuelle de tels frais à chaque fois que cela est nécessaire.



Devis

Chaque prestation sollicitée par les clients et non-comprise dans l'abonnement donne lieu à l'établissement gratuit d'un devis préalable. En dehors de ce cas de figure et de ceux prévus dans la présente convention, seul l'abonnement est facturé aux clients. **Toute demande de mise en conformité au RGPD fait l'objet d'un devis spécifique en raison de l'importance du travail requis pour une telle opération.**



Résiliation

Sous réserve de la période d'essai, la convention est conclue pour une **durée fixe de douze mois**. Elle est automatiquement résiliée à l'issue de la période sans formalisme nécessaire.



Fair use

Chaque Startup a recours à l'avocat autant de fois qu'elle le souhaite dans le cadre de cet abonnement ce qui implique une prise de risque pour le cabinet en terme de charge de travail. Les startups devront donc user raisonnablement des services de l'avocat, en fonction de leurs besoins réels propres et non pour des tiers. La présente clause sera présumée avoir été violée en cas de recours manifestement excessif aux services de l'avocat au regard de l'abonnement souscrit. Dans une telle situation, l'avocat propose une solution de collaboration avec lui susceptible de mieux correspondre aux besoins des clients. Toute résiliation sur cette base entraîne la résiliation du contrat pour toutes les parties.



Coordonnées

Maître Christophe Landat 18 rue de la République 34000 Montpellier -
Téléphone : 04.67.50.27.00, email : christophelandat@getavocat.fr
télécopie : 04.67.50.23.28, Skype : id *christophelandat*

